

adhérer à **PRATIQUES SOCIALES**

Adhèrent à **PRATIQUES SOCIALES** des personnes physiques (*adhésion individuelle*) ou des institutions, des services, des groupes (*adhésion institutionnelle*).

Adhérer c'est prendre part et parti dans une démarche d'analyse théorique tout en participant aux investissements pratiques que cette démarche requiert. L'adhésion vient matérialiser un engagement, une exigence de savoir et d'agir : il s'agit d'une mise au travail.

La qualité d'adhérent-e suppose la contribution aux activités de **PRATIQUES SOCIALES**, en fonction des centres d'intérêt et des disponibilités de chacun. En plus des activités déjà programmées, chaque adhérent-e est vivement invité-e à en organiser de nouvelles, ponctuelles ou régulières, en s'associant à d'autres personnes, groupes ou institutions.

Les droits et obligations spécifiques à chaque adhésion institutionnelle font l'objet d'un échange entre la structure concernée et le Bureau de **PRATIQUES SOCIALES**.

Les adhérents participent, s'ils le souhaitent, aux réunions du Conseil d'Administration. Electeurs et éligibles à toutes les instances de l'Association, ils bénéficient d'entrée libre ou de tarif préférentiel lors des manifestations organisées par l'Association, ont accès à l'ensemble des documents et aux espaces réservés du site www.pratiques-sociales.org dont un «espace clinique». Ils peuvent demander à devenir «animateur-discutant» **PRATIQUES SOCIALES**.

Les Statuts et le Règlement intérieur sont disponibles par courrier, et également sur le site www.pratiques-sociales.org

PRATIQUES SOCIALES intervient en *réseau* avec des groupes, mouvements, associations, personnes intervenant dans des domaines divers : les adhérents individuels et institutionnels ont une place dans ce réseau, qu'ils sont conviés à élargir sans cesse.

Vous pouvez nous joindre par téléphone, fax, courriel (indiqués ci-dessous)

B A R E M E D E S C O T I S A T I O N S

La cotisation annuelle court de date à date (à partir de la date de la première adhésion réglée). Montant décidé par chaque adhérent : en fonction de ses possibilités subjectives et objectives et des *seuils indicatifs* du barème ci-après.

Règlement à l'ordre de **PRATIQUES SOCIALES**

Adhésion individuelle :		
à partir de		
50 €	80 €	100 €
Adhésion institutionnelle :		
à partir de 300 €		

adresses postales

Siège : 23, rue Albert Legrand 94110 Arcueil France
télécopieur 01 49 85 18 19

courriel Pratiques.Sociales@wanadoo.fr

Secrétariat : 65 boulevard du Garigliano
65000 Tarbes France

claudine.hourcadet@pratiques-sociales.org

Téléphone 06 45 90 67 61

Demande d'adhésion individuelle ou institutionnelle [*]

Pour adhérer au RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES, merci de renvoyer :

- le présent *formulaire*, dûment rempli ;
- si nécessaire, détaillez sur papier libre y compris vos commentaires aux arguments présentés au recto de ce feuillet, - le *règlement* (ou l'engagement de règlement) de votre cotisation annuelle (par voie postale).

Merci d'indiquer les coordonnées de personnes et institutions susceptibles de s'intéresser à PRATIQUES SOCIALES

Merci d'écrire très lisiblement. Si nécessaire, ajouter un feuillet supplémentaire.

① NOM(S) et Prénom(s)

② Profession actuelle,
lieu d'exercice.
Téléphone - Télécopieur -
Adresse électronique

③ *Si adhésion institutionnelle :*
NOM complet de l'institution,
service ou structure,
ET type d'activité

④ ADRESSE postale
Téléphone/télécopieur
Adresse électronique

⑤ Comment avez-vous connu
PRATIQUES SOCIALES ?

⑥ Qu'attendez-vous de
PRATIQUES SOCIALES ?

⑦ Comment comptez-vous
participer à PRATIQUES
SOCIALES (projets, idées,
souhaits) ?

DATE :

SIGNATURE

*Ci-contre,
entourez
la mention
utile*

ADHÉSION INDIVIDUELLE
ADHÉSION INSTITUTIONNELLE